

l'Homme qui FRANCHI LES PORTES
D'UNE PRISON EN RESTE MARQUÉE A VIE
QUOI QU'IL FASSE SUR LE CHEMIN DE LA
REINTEGRATION SOCIALE LA SOCIÉTÉ
EST VINDICATIVE UN EX-CONDAMNÉ
NE SERA JAMAIS QUITTE DE SA DETTE
MEME APRÈS AVOIR PAYER CAR
ONT LUI REFUSERA LE DROIT DE VOTE
MAIS IL PAYERA SES IMPÔT EST
SERA MOBILISÉ SI UNE GUERRE
SE PRODUIT IL SE SOUMETTRA
OU SE REVOLTERA
CHÂTRE DE SES DROIT CIVIQUE
IL RESTERA UN EX TOLARD
DIABLE

Extension nord, détail d'un texte écrit sur le mur

IVR03_202697300099NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation